# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## armée de terre

Question écrite n° 26324

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences de la parution du nouveau Livre blanc qui vient d'être remis à Monsieur le Président de la République. Les perspectives de baisse des effectifs de l'armée de terre provoquent de grandes inquiétudes chez les Ardennais quant à la pérennité du 3e régiment du génie dans son format et ses effectifs actuels et quant à son maintien à Charleville-Mézières. Au regard de la valeur militaire de cette unité et au regard de son impact économique et démographique extrêmement important dans un département en difficulté comme les Ardennes, il souhaite qu'il puisse dès maintenant apporter toutes les garanties quant à l'avenir de cette unité et quant à sa présence dans les Ardennes.

### Texte de la réponse

Les travaux issus du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et la loi n° 2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense ont prévu la suppression de 55 000 postes sur la période 2009-2015, dont plus de 10 000 en 2014 et 2015. Au cours des six années à venir, le ministère de la défense appliquera ces décisions et engagera une déflation complémentaire, mais nettement plus modérée, afin de se conformer aux nouveaux contrats opérationnels fixés par le Livre blanc publié le 29 avril dernier, de respecter l'impératif de réduction de la dépense publique et de traduire les engagements gouvernementaux de rationalisation de l'administration publique. Cette déflation supplémentaire portera sur près de 24 000 hommes. Au total, entre 2014 et 2019, le ministère devra en conséquence réduire ses effectifs d'environ 34 000 personnes. Les modalités selon lesquelles seront mises en oeuvre les orientations définies par le nouveau Livre blanc seront notamment examinées lors des travaux préparatoires de la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019, qui sera présentée au Parlement à l'automne prochain. Le ministre de la défense a d'ores et déjà fait part de son entière détermination à mobiliser les moyens nécessaires afin d'accompagner les personnels et les territoires qui seront concernés par les futures restructurations.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Luc Warsmann
**Circonscription :** Ardennes (3e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 26324
**Rubrique :** Défense
**Ministère interrogé :** Défense
**Ministère attributaire :** Défense

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 14 mai 2013, page 5070

**Réponse publiée au JO le :** 23 juillet 2013, page 7816